

Taxe d'apprentissage 2021

Nouvelles modalités de versement

Taxe d'apprentissage 2021
= 0.68% de votre masse salariale brute 2020
Deux fractions :
Un fraction de 87 % finance l'apprentissage
Une fraction de 13% finance l'enseignement initial

Le lycée Pierre Émile MARTIN (UAI 0180008L) est habilité à percevoir le solde de 13 % de la taxe d'apprentissage (Barème)

Quand verser ?

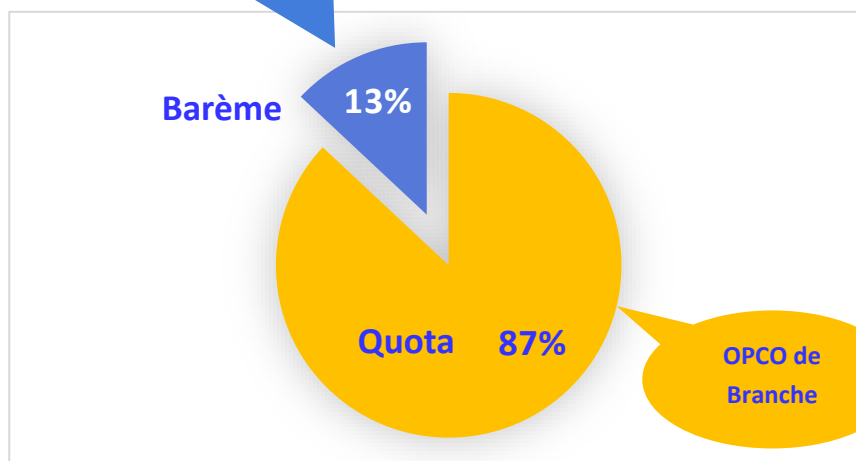
Entre le

1er janvier

et le

31 mai 2021

Un reçu indiquant le montant versé et la date du versement vous sera adressé



Adressez votre versement libératoire au lycée P.E. MARTIN

1, avenue de Gionne — 18000 Bourges



Identifiant national de compte bancaire - RIB

banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	18000	00001000278	64	TPBOURGES

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1007	1180	0000	0010	0027	864
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identifier Code)

TRPUFRP1
